

boucle de vercoiran par le col d'Anjuan



Une randonnée proposée par cissoo

Une randonnée facile avec un joli point de vue après le col d'Anjuan.



Randonnée n°29841218

Durée :	6h05	Difficulté :	Facile
Distance :	9.43km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	1187m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	1181m	Régions :	Alpes, Baronnies, Dauphiné
Point haut :	987m	Commune :	Vercoiran (26170)
Point bas :	554m		

Description

prendre la D546 à la sortie de Buis les Baronnies. Suivre la direction de Vercoiran. A l'entrée du village se garer sur le parking devant la mairie. La randonnée débute par la gauche sur 300 mètres de la route D546 puis prendre le premier chemin qui monte à gauche. Le trajet est balisé en jaune.

Points de passages

D/A

N 44.300932° / E 5.345535° - alt. 559m - km 0

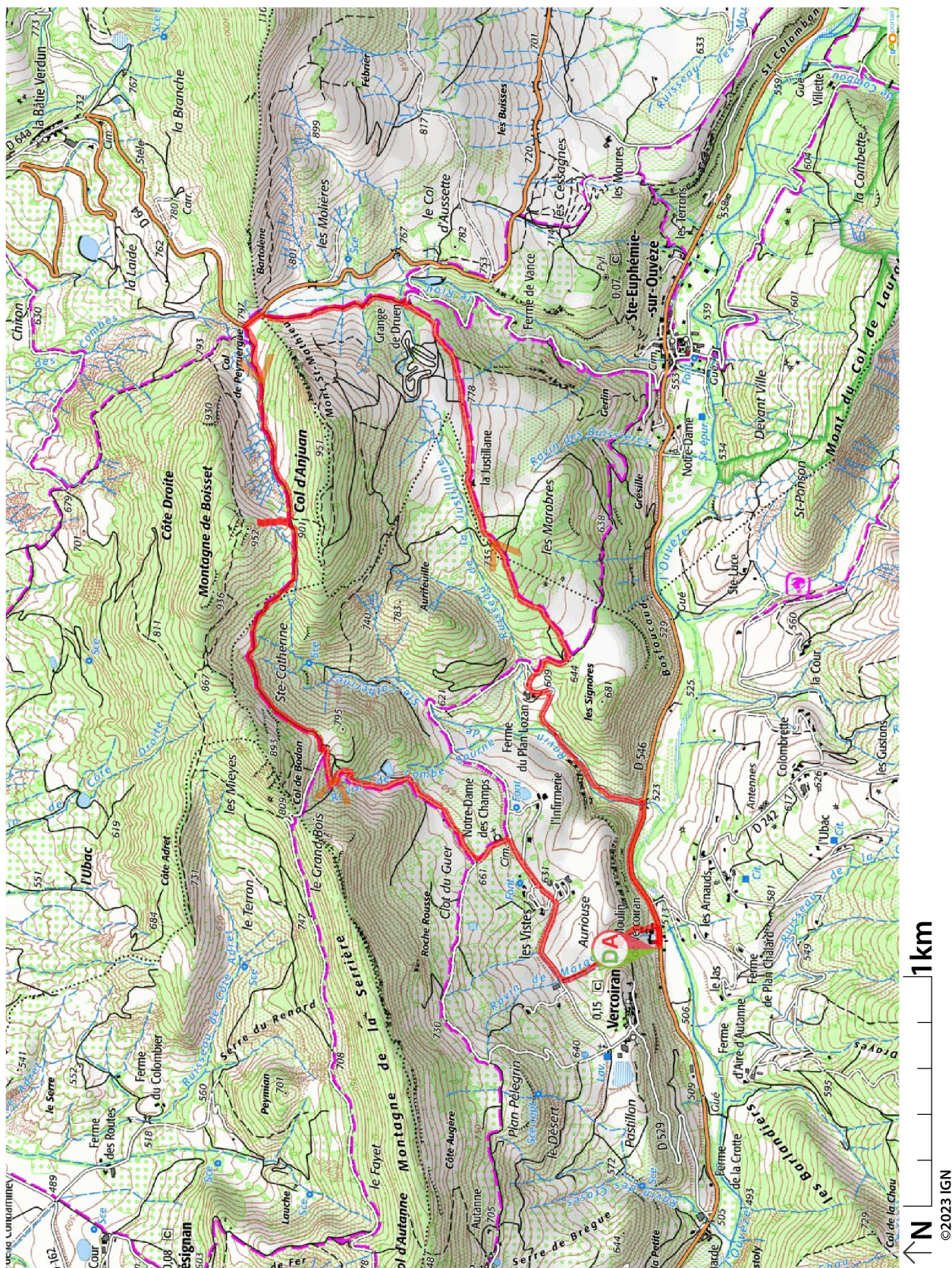
D/A

N 44.3009° / E 5.345708° - alt. 560m - km 9.43

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/29841218>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

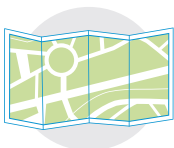
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.